

**RAPPORT INVESTISSEMENT
RESPONSABLE BPIFRANCE
EXERCICE 2021**

**Rapport Article 29 de la Loi n°2019-1147 relative à l'énergie et
au climat**



SOMMAIRE

1. DEMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE DE BPIFRANCE	4
1.1. POLITIQUE ET STRATEGIE D'INVESTISSEMENT	4
1.2. INFORMATION DES SOUSCRIPTEURS ET CLIENTS	4
1.3. PERIMETRE DES ACTIVITES	5
1.4. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE	5
1.5. PERIMETRE DE COUVERTURE DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE	6
1.6. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ET RISQUES ESG	6
1.7. INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT	8
2. MOYENS INTERNES DEPLOYES PAR BPIFRANCE	11
2.1. RESSOURCES HUMAINES	11
2.2. RESSOURCES TECHNIQUES	11
2.3. RESSOURCES FINANCIERES	12
3. DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE BPIFRANCE	13
4. POLITIQUE ET STRATEGIE D'ENGAGEMENT	14
4.1. STRATEGIE D'ENGAGEMENT	14
4.2. POLITIQUE DE VOTE	14
4.3. BILAN DE MISE EN ŒUVRE	15
4.4. ADHESION ET IMPLICATION	15
5. INFORMATIONS SUR LES ENCOURS DURABLES ET LA PART DES ENERGIES FOSSILES	16
5.1. PART DES ENCOURS DURABLES (ALIGNES SUR LA TAXONOMIE)	16
5.2. PART DES ENCOURS DANS LES ENTREPRISES ACTIVES DANS LES ENERGIES FOSSILES	16
6. INFORMATIONS SUR LA STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS	17
7. INFORMATIONS SUR L'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE	20
7.1. STRATEGIE D'ALIGNEMENT SUR LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LA BIODIVERSITE	20
7.2. OBJECTIFS	20
8. DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG ET CLIMAT DANS LA GESTION DES RISQUES	22
8.1. PRISE EN COMPTE DES RISQUES ESG	22
8.2. PRISE EN COMPTE DES RISQUES LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	22



PREAMBULE

Le présent rapport est établi en applications des dispositions de l'article 29 de la loi du 8 novembre 2019, relative à l'énergie et au climat (dite « LEC ») et de son décret d'application (décret n°2021-663 du 27 mai 2021), qui s'inscrivent dans le cadre des obligations de transparence extra-financière des acteurs du marché financier.

La société de gestion Bpifrance Investissement, filiale d'investissement de Bpifrance, a pour objectif, par ses interventions, d'une part, de répondre aux besoins en fonds propres et en quasi-fonds propres des sociétés de toutes tailles, de la « jeune pousse » à la grande entreprise pour en financer et accompagner le développement et la croissance, et, d'autre part, de dynamiser, orienter, et développer les acteurs privés du marché.

Pour servir cet objectif, Bpifrance Investissement gère les investissements de Bpifrance logés dans la holding FSI PME Portefeuille, des fonds directement souscrits par Bpifrance Participations et assure également une gestion de fonds pour compte de tiers (Etat, Caisse des Dépôts et autres souscripteurs publics et privés). Bpifrance Investissement assure en outre une activité de conseil auprès de Bpifrance Participations. L'ensemble de ces activités sont exercées conformément aux principes de sa doctrine d'investissement.



1. DEMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE DE BPIFRANCE

1.1. POLITIQUE ET STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Bpifrance Investissement est :

- Un investisseur avisé opérant aux conditions de marché,
- Un investisseur patient, qui adapte son horizon d'investissement, par exemple au contexte technologique de l'entreprise, et peut accepter que la rentabilité de ses investissements se matérialise sur un horizon de temps plus long que la plupart des investisseurs privés,
- Au service de l'intérêt collectif, dont les décisions sont prises, en plus de la nécessaire appréciation de la performance financière des entreprises (profitabilité, soutenabilité, liquidité), au regard de l'impact des projets sur la compétitivité de l'économie française évalué à l'aune d'une grille d'analyse multicritères, intégrant des critères extra-financiers tels que le potentiel de développement à l'export et à l'international, la contribution à l'innovation, les pratiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance), les effets sur l'emploi et le développement du territoire, le rôle dans la filière, le développement des entreprises familiales, etc...

Bpifrance Investissement n'investit pas au capital de certaines catégories d'entreprises :

- Les sociétés dédiées au financement des projets de construction des infrastructures (en revanche, Bpifrance Investissement peut investir dans les entreprises qui interviennent dans la construction ou l'exploitation d'infrastructures)
- Les entreprises ayant une activité principale de promotion ou de foncière immobilière
- Les banques et compagnies d'assurance
- Les organes de presse d'opinion et les instituts de sondage pour prévenir tout conflit d'intérêt et préserver sa neutralité
- Les Sociétés d'Économie Mixte (SEM) qui peuvent par ailleurs faire l'objet d'investissement de la Caisse des Dépôts

Dans la mesure du possible, Bpifrance Investissement siège aux conseils d'administration ou organes de gouvernance des participations de son portefeuille et aux comités consultatifs et stratégiques des fonds partenaires.

Bpifrance Investissement adopte une logique d'investisseur socialement responsable et promeut celle-ci auprès de ses fonds partenaires et des entreprises financées, conformément à sa politique d'investisseur responsable.

À ce titre, dans le cadre de l'étude des projets d'investissements directs, Bpifrance Investissement prend en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, notamment au travers des due diligences Bpifrance ad hoc. Dans le cadre de ses activités d'investissements en fonds de fonds, la prise en compte des dimensions ESG des investissements fait partie des critères de sélection des équipes de gestion partenaires de Bpifrance Investissement.

Bpifrance Investissement exerce toutes ses activités, d'investissement direct, en fonds de fonds, ou de conseil - notamment vis-à-vis de Bpifrance Participations - en prenant en compte les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance pertinents notamment au regard des activités et de la taille des entreprises, et en incitant à la prise en compte, dans son activité Fonds de fonds, des meilleures pratiques en matière d'Investissement Responsable, dans le cadre de sa doctrine d'intervention, de sa politique d'investissement responsable et de ses engagements publics.

En outre, Bpifrance Investissement veille à ce que ces équipes de gestion partenaires s'engagent à prendre les dispositions pour les sociétés dans lesquelles elles investissent et adoptent une démarche de progression dans leur prise en compte des questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance d'entreprise.

1.2. INFORMATION DES SOUSCRIPTEURS ET CLIENTS

La doctrine d'intervention de Bpifrance, notamment dans les activités exercées par Bpifrance Investissement, est publiée sur le site du Groupe, ainsi que les politiques d'investisseur responsable, de durabilité et de diligences raisonnables et le rapport annuel.



Les investisseurs tiers des fonds gérés par Bpifrance Investissement sont destinataires des informations pré contractuelles et des rapports de gestion desdits fonds.

13. PERIMETRE DES ACTIVITES

Au 31 décembre 2021, Bpifrance Investissement gère 44,4 Md€ d'actifs financiers, répartis comme suit :

- Activité Grandes Entreprises : 10,9 Md€
Cette activité concerne 20 Grandes Entreprises investies directement par Bpifrance
- Activité Capital Investissement : 20 Md€
Cette activité regroupe les investissements des pôles Mid-Cap, (objectif : accélérer la croissance des PME et ETI indépendantes à fort potentiel, Small Cap, (objectif : faire grandir les PME et ETI de nos territoires), les Fonds Spécialisés (Tourisme, Filières, FAA, etc.), et les investissements du métier du Capital-innovation, qui investit en direct dans des start-ups et scale-ups françaises positionnées sur des secteurs d'avenir, en particulier dans les biotechnologies, les écotechnologies, le numérique et les industries créatives
- Activité Fonds de fonds : 13,5 Md€
Bpifrance prend indirectement des participations minoritaires dans les entreprises, de l'amorçage à la transmission afin de leur donner les moyens de leur croissance. Il intervient de façon indirecte au travers de ses fonds propres et de fonds gérés pour compte de tiers dans plus de 500 fonds privés nationaux ou régionaux et 28 fonds ciblant la région Afrique et Méditerranée¹

Bpifrance est en cours de qualification de certains de ses produits financiers en fonds type « article 8 » au sens du Règlement UE 2019/2088. Il n'y a donc pas d'encours de ce type au 31 décembre 2021.

14. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

La politique d'investissement responsable de Bpifrance Investissement s'inscrit :

- Dans le respect des dispositions de l'article 4 de la loi 2012-1559 du 31 décembre 2019 relatives à la création de Bpifrance
- Dans le respect des textes juridiques qui lui sont applicables, notamment en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et contre la corruption, et le respect des conventions internationales signées par la France
- En cohérence avec la charte de responsabilité sociétale du Groupe Bpifrance
- En cohérence avec la charte d'investissement responsable du groupe Caisse des dépôts, actionnaire à 50% de Bpifrance, et sa politique Climat

Et prend en compte les engagements volontaires souscrits par Bpifrance Investissement :

- Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) promus par l'ONU
- La Déclaration Mondiale sur le Changement climatique, les Engagements de Montréal et de Paris et la Financial Institutions' *Declaration of Intent on Energy Efficiency*
- La Charte des investisseurs publics en faveur du Climat
- La Charte des investisseurs publics en faveur des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies
- Les Principes de Santiago
- L'initiative internationale *One Planet Sovereign Wealth Funds* (OPSWF)
- La charte SISTA
- La charte Parité de France Invest

Bpifrance Investissement s'est en outre engagé à soutenir et promouvoir l'initiative ACT (*Assessing low Carbon Transition*) portée par l'ADEME et le CDP (CARBON Disclosure Project), et est membre et partenaire de CDC

¹ Au 31 décembre 2021



Biodiversité dans le cadre notamment du Programme Nature 2050 et membre du Club B4B+ (Club des entreprises pour une biodiversité positive).

1.5. PERIMETRE DE COUVERTURE DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Bpifrance Investissement met en œuvre une politique d'Investissement Responsable et applique des critères relatifs à des politiques d'exclusion et des lignes sectorielles et au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans le cadre de sa politique.

Cette politique d'investissement responsable s'applique à l'ensemble de ses activités : Grandes Entreprises, Capital Investissement, Fonds de fonds ; ses critères et engagements sont déclinés, sur le plan opérationnel, de façon différenciée selon les véhicules d'investissement.

Le Règlement « Disclosure / SFDR » (*Sustainable Finance Disclosure Regulation* – Règlement (UE) 2019/2088), entré en application en mars 2021, impose aux acteurs de marché et aux conseillers financiers, des règles harmonisées de transparence sur :

L'intégration des risques de durabilité et la prise en compte des incidences négatives (Principal Adverse Impacts) sur la durabilité dans leurs processus

La fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits financiers

Si les exigences de niveau 1 sont applicables depuis le 10 mars 2021, une mise en application progressive des textes de niveaux 2 (normes réglementaires techniques – RTS) est en cours (échéances prévues sur 2022 et 2023).

Le Règlement « SFDR » introduit en outre une classification des produits financiers en trois grandes catégories.

Fonction de cette classification, des exigences en matière de mise à jour de l'information portée par la documentation précontractuelle des produits, de publication d'informations institutionnelles sur les sites Internet des entités assujetties et d'ajout d'informations aux rapports périodiques s'appliquent depuis l'entrée en vigueur du Règlement, à compter du 1er janvier 2022 ou à partir de 2023.

Bpifrance Investissement, au titre des exigences de niveau 1 (applicables depuis le 10/03/2021) et des exigences de niveau 2 (applicables à compter du 01/01/2022) s'est notamment doté d'une politique de risques en matière de durabilité, a procédé à la classification de l'ensemble de ses fonds et a mis à jour en conséquence l'ensemble de la documentation précontractuelle de ses fonds afin d'y intégrer les risques de durabilité.

Bpifrance Investissement poursuit actuellement son travail de mise en conformité avec les exigences portées par le Règlement et applicables en fin d'année 2022 et sur l'année 2023, notamment en ce qui concerne la prise en compte des incidences négatives.

1.6. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ET RISQUES ESG

Des critères d'exclusion ont été définis, et s'appliquent à l'ensemble des activités, en complément de critères de gouvernance, sociaux et environnementaux.

1.6.1. Les critères d'exclusion :

Bpifrance Investissement n'intervient pas dans les entreprises ou dans les fonds qui investissent dans des entreprises :

- Qui ne s'inscrivent pas dans le respect des textes en vigueur en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, contre la corruption, et dans le respect des conventions internationales signées par la France, notamment en matière d'armes controversées
- Qui sont impliquées dans la fabrication de cigarettes, cigares, tabac à priser, à rouler, à mâcher, et tabac à pipe
- Dans le secteur du charbon thermique, les entreprises :
 - Dont l'activité d'extraction de charbon ou de production d'électricité à partir de charbon thermique dépasse 10% du chiffre d'affaires
 - Dont les capacités absolues de production minière excèdent 10Mt et de production électrique à partir de charbon thermique 10GW électrique



- Qui développent des projets de production d'énergie à base de charbon thermique, ou d'infrastructure de transports dédiées au charbon thermique, quelle que soit la taille du projet
- Qui n'affichent pas de volonté et/ou ne démontrent pas d'efforts concrets de mise en œuvre pour aligner leur stratégie sur un scénario conforme aux objectifs de l'accord de Paris ; en particulier les compagnies qui refusent le dialogue actionnarial sur l'enjeu du climat
- Dans le secteur des ressources non conventionnelles (pétrole et gaz issus de sables bitumineux, schiste, Arctique) :
 - Aucune entreprise ni projet dédié dont l'exposition à l'ensemble de ces trois ressources non conventionnelles représente plus de 10% du chiffre d'affaires sur la base de l'information disponible
 - Aucun nouveau financement en direct dans des infrastructures et projets d'exploration dédiés à ces hydrocarbures non conventionnels

1.6.2. Les critères et risques de gouvernance

La mise en place de principes de bonne gouvernance reconnus (séparation des pouvoirs de contrôle et de gestion, diversité des profils, avis externes, etc.) vise à favoriser la création de valeur pour l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise.

Les enjeux de gouvernance sont donc majeurs dans l'analyse des risques de controverses éthiques, environnementales et sociales.

Bpifrance Investissement attache la plus grande importance à une gouvernance structurée, éthique, transparente et attentive au respect de ses parties prenantes, facteurs clés de stabilité, de conduite des affaires, de réputation de l'organisation, et l'analyse menée par Bpifrance Investissement a pour objectif de s'assurer de l'organisation de la gouvernance et des procédures et mécanismes mis en place, de contrôle et de surveillance, mais aussi de la stratégie et de la capacité de la gouvernance à anticiper, notamment sur les réglementations et les enjeux extra-financiers, au rang desquels l'environnement dont le climat, l'emploi, la mixité...

La prise en compte et le suivi de ces critères est considérée comme majeur par Bpifrance Investissement, qui siège, dans la mesure du possible aux conseils d'administration des participations de son portefeuille et aux comités consultatifs et stratégiques des fonds partenaires.

1.6.3. Les critères et risques sociaux

Les critères sociaux concernent l'attention portée :

A la santé et la sécurité des salariés et de la qualité de vie au travail,

A la formation et à l'accompagnement des carrières, à la diversité, à des politiques de recrutement non pertinentes

A un dialogue social et des politiques de rémunération en rupture avec les attentes et les pratiques

L'absence ou la prise en compte inappropriée de ces sujets peuvent générer accidents et absentéisme, inadéquation et inadaptation des compétences aux besoins, mouvements sociaux, incapacité à recruter les talents en raison d'une marque employeur détériorée, qui nuisent à la productivité, à la réputation et à la performance globale.

Ces critères sont également considérés comme majeurs par Bpifrance Investissement, qui considère les ressources humaines comme première richesse de l'organisation, l'attention portée aux personnes et le dialogue social comme méthode de progrès et de résolution des problèmes.

1.6.4. Les critères et risques environnementaux

Les risques environnementaux peuvent résulter du non-respect de la réglementation applicable à certaines activités, par exemple en matière de prévention des risques de pollution, mais également d'une insuffisante prise en compte ou d'une absence d'anticipation dans la prise en compte des risques résultant du changement climatique et des atteintes à la biodiversité.

Les critères environnementaux sont à examiner tant au niveau de la politique environnementale et de son management que des plans d'action déployés, en fonction de la matérialité des enjeux au regard de l'activité et de la taille de l'entreprise ou des objectifs d'investissement du fonds, et des risques qui peuvent en résulter, notamment de ceux liés au changement climatique.



Les risques physiques liés au changement climatique et aux atteintes à la biodiversité peuvent peser sur les capacités opérationnelles de l'activité (par exemple en provoquant des nuisances aux biens matériels en raison de catastrophes climatiques, en perturbant les sources d'approvisionnement en matières premières telles que l'eau, ou la circulation des biens et des personnes).

Les risques de transition résultent de l'absence ou du retard de mise en œuvre de trajectoires de décarbonation des activités, au regard des évolutions réglementaires et/ou technologiques générées par le changement climatique, obérant la performance globale du modèle économique de l'organisation, voire l'annihilant, en raison des coûts d'investissements ou de réputation non anticipés.

Investisseur patient, Bpifrance Investissement est confronté aux risques de pertes résultant des risques environnementaux, et, particulièrement, des risques physiques et/ou de transition de ses participations.

La prise en compte des critères environnementaux dans ses investissements, engagée avec la mise en place d'une politique d'investissement responsable a été renforcée par Bpifrance Investissement au fil des engagements publics souscrits et, plus récemment encore, par le Plan Climat de Bpifrance, en cours de déploiement opérationnel dans les métiers de Bpifrance Investissement.

1.7. INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

Au-delà du respect des critères d'exclusion sectoriels définis au regard de leurs risques spécifiques, les critères ESG font partie intégrante des processus d'investissement de Bpifrance Investissement.

1.7.1. En phase de due diligence

INVESTISSEMENT DIRECT

En phase de due diligence, les équipes d'investissement réalisent un « état des lieux » ESG de l'entité à investir à partir de l'étude du dossier, avec l'aide d'un outil interne permettant d'identifier les enjeux ESG prioritaires en fonction de son secteur d'activité et de sa taille.

Cette phase permet d'identifier les risques ESG suffisamment importants pour ne pas investir et les enjeux pertinents au regard des caractéristiques de l'entreprise concernée, puis, sur la base d'un diagnostic partagé, de sensibiliser les dirigeants et susciter une démarche de progrès, en déterminant des actions d'améliorations en concertation avec l'entrepreneur.

Les enjeux identifiés feront ensuite l'objet d'un dialogue actionnarial et d'un suivi opérationnel des axes d'amélioration ESG identifiés, à travers le Conseil d'Administration ou de tout autre organe de gouvernance. L'analyse ainsi conduite repose, en amont de l'investissement, sur une approche essentiellement qualitative et les informations qualitatives ou quantitatives publiées ou communiquées par l'entreprise.

L'analyse ESG peut être menée avec l'aide d'un outil permettant d'identifier les enjeux ESG pertinents en fonction du méga secteur d'activité et de la taille de l'entreprise, et complétée, pour certains dossiers, par un audit externe. Elle s'articule autour des quatre priorités de la Charte du Développement Durable de Bpifrance :

- La transition écologique et énergétique
- Le développement de l'emploi, et plus particulièrement des jeunes
- La qualité de la gouvernance et du management, notamment en y promouvant l'intégration des femmes
- L'entrepreneuriat féminin



Et de quatre thèmes répartis sur quatorze questions :

Gouvernance	Capital Humain	Environnement	Parties Prenantes
<ul style="list-style-type: none">• Transparence et équilibre• Anticipation	<ul style="list-style-type: none">• Emploi et politique sociale• Gestion des emplois et compétences• Diversité et égalité des chances• Bien-être au travail• Climat et dialogue social	<ul style="list-style-type: none">• Politique environnementale et système de management• Energie et gaz à effets de serre• Intrants et Déchets• Maîtrise des autres impacts environnementaux	<ul style="list-style-type: none">• Relations pérennes et éthiques avec les fournisseurs• Qualité et satisfaction des clients• Relations avec les autres parties prenantes externes

Cet outil interne d'aide à l'analyse ESG propose aux investisseurs, en fonction des effectifs et secteur d'activité de l'entreprise, les enjeux ESG hiérarchisés à examiner avec l'entreprise. Après collecte des données auprès de l'entreprise, l'outil permet d'évaluer la prise en compte de ces enjeux, et de dégager des axes d'amélioration. Réalisée en interne, cette analyse peut être complétée, pour certains dossiers, par un audit plus complet, réalisé par un organisme externe.

Le résultat de l'analyse ESG – état des lieux, risques, démarche RSE et pratiques de l'entreprise, axes de progrès - est intégré dans le mémo d'investissement présenté au comité d'investissement et fait partie de l'appréciation portée sur l'entreprise. Il permet également de repérer des bonnes pratiques d'entreprises.

FONDS DE FONDS

Bpifrance Investissement engage avec chaque société de gestion une concertation, en vue de faire connaître et partager son engagement, de sensibiliser et d'emporter l'adhésion.

Avant l'investissement, elle envoie un questionnaire ESG dans le « diligence pack ». Ce questionnaire porte d'une part sur la société de gestion et sa propre politique de RSE en tant qu'entreprise, d'autre part sur la prise en compte des critères ESG dans son métier d'investisseur. Il a pour objectifs d'évaluer l'intégration de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion, dans ses investissements, d'une part, et, d'autre part, le déploiement d'une démarche de responsabilité sociétale dans son fonctionnement, avec une attention particulière sur les questions de gouvernance, d'égalité professionnelle et environnementales, en cohérence avec les quatre priorités de la Charte de Développement Durable de Bpifrance.

La note ESG est intégrée à la note d'investissement et fait partie des éléments d'appréciation de celui-ci.

1.7.2. En phase de suivi d'investissement

INVESTISSEMENT DIRECT

Dans la suite de la décision d'investissement, les axes de progrès, identifiés dans le cadre de l'analyse ESG, sont discutés et calibrés en concertation avec le dirigeant, et concrétisés par une clause de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) intégrée au pacte d'actionnaires.

Tout au long de la détention de la participation, l'évolution de l'entreprise sur ces enjeux ESG clés sera suivie dans le cadre d'un dialogue régulier avec Bpifrance Investissement, dans le cadre des organes de gouvernance auxquels participe, dans la mesure du possible, un représentant de Bpifrance, ou dans le cadre de rencontres de suivi. Pendant cette période, l'évolution de l'entreprise est évaluée sur les informations publiées ou communiquées aux organes de gouvernance dans lesquels siège un représentant de Bpifrance Investissement, ou lors des rencontres de suivi.

En outre, en phase de suivi, les entreprises investies sont interrogées annuellement sur la base d'un questionnaire dédié, sur leurs politiques et pratiques, en matière environnementale, sociale et de gouvernance, ainsi que sur des indicateurs quantitatifs. Leurs réponses sont collectées via un outil en ligne, et permettent un suivi agrégé d'indicateurs d'intégration et de performances ESG, discutés entre la Direction du Développement durable et de la RSE et les équipes d'investissement, sur les thématiques à faire progresser dans le cadre du suivi des entreprises investies et du dialogue actionnarial.



FONDS DE FONDS

Pendant la durée de vie du fonds, Bpifrance Investissement encourage ses sociétés de gestion partenaires à adopter à leur tour une démarche d'intégration de critères ESG dans leurs analyses des investissements au titre des fonds souscrits par Bpifrance Investissement.

Les sociétés de gestion doivent fournir un reporting annuel sur ces sujets, qui porte sur leurs pratiques en tant qu'entreprise, et dans leur métier d'investisseur, ainsi que sur les entreprises investies par les fonds souscrits par Bpifrance.

En outre, en phase de suivi, les sociétés de gestion des fonds investis par Bpifrance Investissement et les entreprises investies par ces fonds sont interrogées annuellement sur la base d'un questionnaire dédié, sur leurs politiques et pratiques, en matière environnementale, sociale et de gouvernance, ainsi que sur des indicateurs quantitatifs. Leurs réponses sont collectées via un outil en ligne, et permettent un suivi agrégé d'indicateurs d'intégration et de performances ESG, discutés entre la Direction du Développement durable et de la RSE et les équipes d'investissement, sur les thématiques à faire progresser dans le cadre du suivi des entreprises investies et du dialogue actionnarial.



2. MOYENS INTERNES DEPLOYES PAR BPIFRANCE

2.1. RESSOURCES HUMAINES

La Direction du développement durable et de l'ESG, composée de 5,5 ETP permanents (hors ressources en contrats d'alternance, contrats de professionnalisation et stagiaires) est en charge :

- De piloter et animer la réflexion sur les actions à mettre en œuvre pour que Bpifrance exerce ses activités en organisme financier responsable, c'est-à-dire prenne en compte les impacts économiques, environnementaux et sociaux de ses activités
- D'être force de proposition, à l'appui des métiers et des fonctions support, de faciliter et accompagner les plans d'actions et leur mise en œuvre sur ces sujets
- De s'assurer que Bpifrance réponde à l'ensemble des exigences de responsabilité sociétale, notamment au regard de la loi relative à sa création
- De piloter l'ensemble des rapports et reporting afférents à la responsabilité sociétale et à la prise en compte de l'ESG que le Groupe Bpifrance doit produire, tant du fait d'obligations légales, génériques ou spécifiques, que de ses obligations vis-à-vis de ses actionnaires

Dans ce cadre, elle adapte, pour les activités de Bpifrance Investissement, la politique d'Investissement Responsable et propose les déclinaisons opérationnelles pertinentes, notamment en matière d'évolution des critères ESG. Les critères ESG et les risques qui en découlent sont intégrés à l'analyse globale des risques réalisée par l'équipe d'investissement en charge de l'étude du dossier d'investissement, et des diligences approfondies externes sont réalisées lorsqu'estimées particulièrement pertinentes.

Ces ressources humaines ne prennent pas en compte les correspondants ESG dans les métiers et pôles d'investissement, non plus que les effectifs de l'équipe Coordination du plan Climat ni les ETP de l'équipe Risques.

2.2. RESSOURCES TECHNIQUES

2.2.1. Ressources techniques dédiées à l'analyse ESG préinvestissement :

Préalablement à l'investissement, des processus de diligences raisonnables en matière d'ESG sont en place. Ceux-ci visent un double objectif :

Analyser les forces et les faiblesses de l'entreprise en ce qui concerne les défis associés au changement climatique, à la gouvernance et aux questions ESG les plus pertinentes du secteur.

Identifier les domaines d'amélioration sur lesquels l'équipe d'investissement peut s'appuyer pour suivre un investissement.

Capital Investissement

L'outil interne d'aide à l'analyse ESG propose aux investisseurs, en fonction des effectifs et secteur d'activité de l'entreprise, les enjeux ESG hiérarchisés à examiner avec l'entreprise, puis, après collecte des données, évalue la prise en compte de ces enjeux, et permet de dégager des axes d'amélioration. Réalisée en interne, cette analyse peut être complétée, pour certains dossiers, par un audit plus complet, réalisé par un organisme externe.

Investissement Grandes Entreprises

Outre l'outil interne d'aide à l'analyse ESG, les équipes d'investissement peuvent s'appuyer sur les données non financières d'une agence de notation extra-financière, qui permettent une classification initiale du niveau de maturité ESG de l'entreprise ; ces données non financières consistent en une note globale ainsi qu'une série de scores pour la performance ESG à la fois en termes absolus et par rapport à d'autres entreprises du même secteur. L'équipe d'investissement possède donc une première évaluation des forces et des faiblesses de l'entreprise par rapport à l'existence des différents défis ESG.



Fonds de fonds

Le due diligence pack comporte un questionnaire ESG comporte d'une part sur la société de gestion et sa propre politique de RSE en tant qu'entreprise, d'autre part sur la prise en compte des critères ESG dans son métier d'investisseur. Ce questionnaire a pour objectifs d'évaluer d'une part l'intégration de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion, notamment de la prise en compte des enjeux climatiques dans ses investissements, et d'autre part, le déploiement d'une démarche de responsabilité sociétale d'entreprise dans son fonctionnement, avec une attention particulière sur les questions d'égalité professionnelle et environnementales.

A noter : un Kit Climat (partage de bonnes pratiques ESG, définition du bilan carbone, tour d'horizon des prestataires, etc.) a été établi et adressé à tous les fonds investis et aux sociétés de gestion qui les gèrent.

Ressources documentaires et d'accompagnement

Des Guides RSE sont à la disposition des équipes investissement, ainsi que des guides pour répondre aux demandes des investisseurs sollicités par leurs participations sur des conseils pour mettre en œuvre leur démarche RSE.

Concernant les enjeux liés à l'évolution climatique, l'accompagnement et la formation des équipes et des collaborateurs ont été développés et renforcés, avec plus de 20 heures de modules en e-learning, renforcés par des webinaires animés par des experts internes et externes. Des formations spécifiques des investisseurs lors de séminaires dédié. Une sélection de formations dédiées aux enjeux environnementaux a par ailleurs été mise à disposition des collaborateurs sur la plateforme Coopacademy.

Des guides sectoriels ont été élaborés pour de nombreux secteurs, pour appréhender au mieux les problématiques liées au climat des entreprises, et présenter risques et enjeux de transition énergétique, opportunités et solutions.

Six « grands témoins du climat » experts scientifiques, personnalités politiques, militants, acteurs de la transition à tous niveaux, enfin, sont venus partager leurs visions et expertises en digital.

2.2.2. Ressources techniques dédiées au suivi des investissements :

Au-delà du dialogue actionnarial et des échanges avec le management des entités investies, l'outil informatique de suivi des participations permet le suivi d'indicateurs ESG, des domaines d'amélioration identifiés lors de l'investissement.

Par ailleurs, Bpifrance diligente annuellement une enquête auprès des entreprises de son portefeuille et auprès des gestionnaires des fonds investis. Les résultats de cette enquête sont analysés par la Direction du développement durable et de la RSE, puis présentés et discutés avec les équipes d'investissement.

Le questionnaire de l'enquête porte sur tous les piliers de l'ESG, et intègre notamment des questions sur les impacts du changement climatique sur les activités des entreprises et des gestionnaires des fonds, et sur l'égalité professionnelle. Il est revu et enrichi chaque année dans le cadre d'un groupe de travail constitué sous l'impulsion de la commission ESG de France Invest.

2.3. RESSOURCES FINANCIERES

Le montant des ressources financières ne peut être communiqué, les ressources humaines et techniques, de réalisation des analyses ESG pré investissement, de due diligences approfondies, de suivi et dialogue actionnarial, ou d'évolution des outils ne faisant pas l'objet d'un suivi spécifique.



3. DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE BPIFRANCE

La gouvernance de Bpifrance Investissement repose sur un Conseil d'administration de huit administrateurs, six représentant ses actionnaires indirects et deux administrateurs indépendants.

La société de gestion est par ailleurs dotée d'un commissaire du gouvernement et d'un comité des nominations et des rémunérations.

La gouvernance s'appuie sur un comité exécutif Groupe Bpifrance, composé des différents métiers du groupe, et sur un Comité opérationnel (COMOP), qui réunit les responsables des activités d'investissement et de leurs activités d'appui, sous la direction du Directeur Général Adjoint Bpifrance Investissement.

Les différents sujets liés à la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable sont ainsi présentés au COMOP par le Directeur du Développement durable et de l'ESG, pour information, concertation et recommandations. Des instances de décision spécifiques selon les activités, pôles, finalités et montants ont été mises en place, qui prennent en compte, dans leurs décisions, les analyses ESG selon les métiers :

Investissement direct (Grandes Entreprises et Capital Investissement)

Les décisions d'investissement sont collégiales, la composition des comités d'investissement étant déterminée par une procédure interne, en fonction des pôles, fonds, et montants envisagés. Cette procédure définit par ailleurs le processus d'investissement dans ses étapes successives, et notamment, les diligences à mener, parmi lesquelles l'analyse ESG qui figurera dans les éléments de la note d'investissement soumise au comité.

Bpifrance prend des participations minoritaires en recherchant systématiquement un siège dans les instances de gouvernance. Les administrateurs nommés par Bpifrance suivent une formation, aujourd'hui organisée en partenariat avec l'IFA (Institut Français des Administrateurs), qui comporte de nombreux modules dont un module RSE. Ce dernier est conçu pour que les administrateurs puissent aider le management de l'entreprise à intégrer les dimensions environnementales, sociales et sociétales dans son action et dans la gouvernance de l'entreprise. Sont principalement abordés, les sujets relatifs aux enjeux et à la stratégie RSE de Bpifrance, Bpifrance en tant qu'investisseur responsable et le rôle de l'administrateur au regard de ces sujets. Bpifrance Investissement sensibilise et accompagne le dirigeant, en vue d'une meilleure prise en compte par l'entreprise des enjeux de développement durable les plus pertinents pour celle-ci.

Activité Fonds de fonds

Les décisions d'investissement sont collégiales, prises en comités d'investissement dont la composition est adaptée en fonction de la ligne métier concernée ; une procédure spécifique détaille le processus d'investissement. La démarche ESG de la société de gestion du fonds investi constitue un élément de prise de décision.



4. POLITIQUE ET STRATEGIE D'ENGAGEMENT

4.1. STRATEGIE D'ENGAGEMENT

En Investissement direct (Grandes Entreprises et Capital Investissement) :

Bpifrance prend des participations minoritaires en recherchant systématiquement un siège dans les instances de gouvernance.

Bpifrance est un investisseur responsable qui prend en compte les critères ESG aussi bien dans l'étude des opportunités d'investissement que dans l'accompagnement des participations, notamment au regard des activités et de la taille des entreprises.

La représentation de Bpifrance dans les instances de gouvernance et la fréquence des échanges avec les dirigeants permettent un suivi actif des participations en vue d'appréhender la situation financière, les enjeux et les risques liés à l'activité, au secteur et à l'évolution capitalistiques des entreprises.

Fidèle à ses quatre valeurs fondamentales – optimisme, simplicité, proximité et volonté – Bpifrance entretient un dialogue continu avec les dirigeants des entreprises investies, que ce soit dans le cadre des conseils d'administration où Bpifrance siège ou au travers de séminaires, réunions et échanges fréquents organisés avec la haute direction de l'entreprise.

L'équipe en charge du suivi des participations échange sur les performances commerciales et financières, la mise en œuvre des stratégies d'entreprise et des plans de transformations envisagées (notamment digitaux et Bpifrance développement durable), l'allocation du capital et autres décisions clés permettant de contribuer à la création de valeur et la bonne maîtrise du risque.

Dans ce cadre, le dialogue régulier avec les participations intègre les performances extra-financières et les enjeux ESG, l'évolution de l'entreprise sur les enjeux ESG clés et axes de progrès définis en concertation avec le dirigeant dans le cadre des organes de gouvernance auxquels participe un représentant de Bpifrance, ou de rencontres de suivi.

Par ailleurs, Bpifrance est particulièrement attentif à l'anticipation et au suivi des controverses susceptibles d'affecter ses participations qui peuvent avoir des conséquences sur le risque réputationnel de Bpifrance Investissement et indirectement de ses actionnaires et des investisseurs des fonds qu'elle gère. Bpifrance s'efforce, notamment dans le cas de graves controverses, de mettre rapidement en œuvre les plans d'actions adéquates pour protéger les parties prenantes auxquelles elle est liée.

S'agissant de l'activité fonds de fonds, Bpifrance (souscripteur des fonds et non actionnaire des entreprises finalement investies) n'exerce qu'une influence indirecte. Bpifrance siège dans la mesure du possible aux comités consultatifs des fonds investis et s'efforce notamment de promouvoir une logique d'investisseur socialement responsable. Les sociétés de gestion partenaires prennent cependant leurs décisions d'investissement et de gestion de manière indépendante, et publient leur propre politique d'engagement actionnarial.

4.2. POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote est applicable aux assemblées générales des sociétés présentes dans les portefeuilles des véhicules ou les entités d'investissement dont Bpifrance Investissement assure la gestion et/ou le conseil.

Les dispositions de la loi relative à la création de la Banque publique d'investissement, les orientations de ses actionnaires et les choix de son management ont amené le groupe Bpifrance à s'engager dans une démarche d'identification et de prise en compte de ses responsabilités au regard des trois domaines qui fondent un développement durable : l'économique, le social et l'environnemental ainsi que la gestion des conflits d'intérêts.

Bpifrance Investissement attache la plus grande importance à la mise en place et au fonctionnement effectif de modalités de gouvernance structurées, éthiques, transparentes, et attentives au respect des intérêts des parties prenantes.

Bpifrance Investissement considère comme essentiel que les sociétés évaluent les impacts stratégiques des questions liées à leur responsabilité sociale et environnementale tant en termes de risques et de réputation que de positionnement concurrentiel ou d'opportunités de croissance. Les résultats de ces analyses doivent être publiés de



façon détaillée afin de permettre un dialogue sur le sujet tant avec les actionnaires qu'avec les autres parties prenantes.

Dans les cas où les rapports relatifs au développement durable sont soumis à un vote, Bpifrance Investissement peut préconiser de voter contre ou de s'abstenir si l'information présentée est considérée comme insuffisante ou inadéquate².

4.3. BILAN DE MISE EN ŒUVRE

Bpifrance Investissement n'a pas exprimé de vote « contre » ou d'abstention sur les résolutions relatives aux enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance en 2021.

Aucune résolution sur des enjeux environnementaux n'a été soumise aux AG auxquelles Bpifrance Investissement a participé.

4.4. ADHESION ET IMPLICATION

Bpifrance Investissement est actif pour promouvoir l'intégration ESG, d'une part dans les associations professionnelles françaises, et, d'autre part, auprès des entreprises.

Bpifrance Investissement participe ainsi à plusieurs groupes de travail de France Invest, a diffusé auprès de ses fonds partenaires un « kit climat », intervient régulièrement à des conférences, participe à des interviews et publications.

La sensibilisation des entreprises repose sur plusieurs piliers :

- Les évènements et interviews :
Organisés par Bpifrance ou Bpifrance participant, ils permettent de porter la vision de la RSE concrète et facteur de transformation de l'entreprise, pour répondre aux attentes et prendre sa part des grands enjeux environnementaux et sociaux
- L'accompagnement :
La production et la mise à disposition de contenus (guides RSE, webinaires par exemple) d'une part, l'offre de sensibilisation : accompagnement d'autre part, ont été mis à disposition des entreprises
- Les actions de sensibilisation et de formation des entreprises à la RSE :
Des programmes menés avec cinq partenaires principaux, en mode digital, sont proposés aux entreprises, pour les amener à mettre en place et structurer leur démarche RSE, en appui avec des réseaux d'entreprises et partenaires

² Politique de vote de Bpifrance : <https://www.bpifrance.fr/nous-decouvrir/ethique-conformite>



5. INFORMATIONS SUR LES ENCOURS DURABLES ET LA PART DES ENERGIES FOSSILES

5.1. PART DES ENCOURS DURABLES (ALIGNÉS SUR LA TAXONOMIE)

Du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, les entreprises non financières, assujetties aux obligations de reporting non financier (dit NFRD) sont tenues de publier uniquement les éléments relatifs à leurs activités éligibles au regard de la taxonomie verte, au titre des deux objectifs pour lesquels les activités durables sont définies (adaptation au changement climatique, atténuation du changement climatique)³.

Les données relatives à l'alignement de ces activités durables éligibles avec les critères définis pour chacune d'entre elles ne devront être publiées par les entreprises non financières qu'à compter du 1er janvier 2023 et ne sont donc pas à ce jour disponibles.

Les entreprises assujetties aux obligations NFRD sont les grandes « entreprises d'intérêt public, régies par le droit d'un État membre et dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé d'un État membre », de total bilan supérieur à 20 M€ ou de chiffre d'affaires supérieur à 40 M€ et d'effectif moyen supérieur à 500 salariés sur l'exercice.

5.2. PART DES ENCOURS DANS LES ENTREPRISES ACTIVES DANS LES ENERGIES FOSSILES

Bpifrance Investissement est actionnaire d'une entreprise de production d'énergie, en transition vers un mix sans charbon ; cette participation représente 0,11% des montants bruts investis en fonds propres, quasi-fonds propres et dettes, de l'activité Investissement direct.

³ Les activités éligibles de ces entités sont définies par le règlement délégué C (2021) 2800, complétant le règlement UE 2020/852. Elles sont déterminées par les informations émanant des entités.



6. INFORMATIONS SUR LA STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS

Bpifrance accompagne et soutient la transition écologique et énergétique des entreprises depuis sa création, notamment dans ses activités d'investissement direct et de fonds de fonds, dans la continuité des précédentes entités.

Le Plan Climat a été lancé en 2020 pour renforcer les ambitions de répondre aux enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique en amenant les entreprises à réduire leurs impacts et engager leur adaptation.

Dans ce cadre, les exclusions et démarches d'engagement sur les énergies fossiles ont été renforcées, ainsi que la prise en compte des enjeux liés au changement climatique lorsque significatifs.

Bpifrance s'est engagé, dans le cadre de son Plan Climat, à mesurer de manière régulière l'intensité carbone de ses activités (Financement, Investissement et Assurance Export), sur les trois scopes.

Un premier exercice d'évaluation avait été mené à l'été 2020, sur l'ensemble des portefeuilles au 31 décembre 2019 avec l'appui de consultants externes. Cet exercice a permis de définir les méthodologies de calcul particulières à chaque activité et d'évaluer, sur des bases essentiellement statistiques, l'intensité carbone de chaque entreprise des portefeuilles, sur sa chaîne complète de valeur, puis d'en affecter une quote-part à Bpifrance, par grande ligne de produit, puis par agrégats.

Ce travail d'évaluation a été reconduit et internalisé sur les portefeuilles au 31 décembre 2020, avec des évolutions méthodologiques sur les bases de données, d'une part, et, d'autre part, sur l'utilisation de données d'émissions publiées par les entreprises.

Les résultats de ces travaux n'ont pas vocation à ce stade à être publiés, mais à nourrir et alimenter la réflexion et les chantiers Climat du Groupe.

La méthodologie de l'évaluation de l'intensité carbone des portefeuilles au 31 décembre 2020 est décrite ci-après :

- Les indicateurs d'intensité carbone utilisés proviennent de sources différentes en fonction du scope et du portefeuille considéré. Les intensités scope 1+2 proviennent de deux sources possibles :
 - En priorité, sous réserve de disponibilité, de données reportées par les entreprises elles-mêmes, telles que figurant dans différents agrégateurs (Reuters/Refinitiv, Carbon Disclosure Project, DPEF). Ce cas de figure concerne un petit nombre de valeurs (en particulier pour le portefeuille financement), mais représente la majorité de l'exposition de Bpifrance sur le portefeuille Investissement
 - De proxies sectoriels construits par les équipes de Bpifrance sur la base des mêmes données reportées mentionnées ci-dessus

Les intensités scope 3 (scope 3 amont et aval) sont sourcées auprès du bureau d'études Inrate, qui fournit des intensités granulaires sur la base d'un modèle input-output environnemental multirégional (Exiobase). Ces données reposent donc sur une modélisation macroéconomique, qui est par la suite imputée aux valeurs du portefeuille, soit au cas par cas (principalement pour les grandes entreprises cotées), soit sur base sectorielle.

- Les principes de l'attribution d'une intensité carbone et de calcul de l'empreinte carbone sont identiques pour tous les portefeuilles ; seuls varient l'importance relative de la donnée reportée par rapport à l'imputation sur base sectorielle (davantage de donnée reportée pour les entreprises cotées et pour le portefeuille investissement). De plus, les règles spécifiques d'attribution d'une quote-part de l'empreinte à Bpifrance sont spécifiques au portefeuille et à la famille d'instrument considéré

Sur le portefeuille Fonds de fonds : la méthodologie définie pour le calcul d'intensité carbone du portefeuille Capital Investissement est appliquée aux entreprises investies par les fonds.



Par ailleurs, l'empreinte carbone imputable à Bpifrance est calculée au prorata de son taux de détention dans les entreprises cotées, sur les émissions publiées par celles-ci, non corrigées des variations de périmètres⁴. Ce calcul a été réalisé sur les scopes 1 et 2, en fonction des données publiées dans leurs documentations annuelles de l'année N-1. Ces émissions sont ramenées, pour chaque investissement, à la part détenue du capital au 31 décembre de l'année N, leur total étant ensuite ramené au millier d'euros brut investi.

Périmètre coté mesuré	2021	2020
Nombre de sociétés cotées	26	26
Montant brut investi (K€)	13 693 272	12 850 707
Empreinte carbone imputable à Bpifrance (teqCO2/millier d'euros investi)	0,097	0,122
Total PF COTE	14 758 234	13 630 279
% mesuré	92,8%	94,3%

Ces travaux sont complétés, pour les Grandes Entreprises, par une analyse des engagements pris en matière de trajectoire de réduction de leurs émissions, en vue de définir une trajectoire d'empreinte carbone de ce portefeuille pour la société de gestion.

Cette analyse a été spécifiquement menée sur le Fonds Lac1⁵, en conformité avec sa politique d'engagement actionnarial.

La maturité des entreprises Capital Investissement ainsi que la disponibilité de données quantitatives d'émissions ont par ailleurs été évaluées dans le cadre de l'enquête annuelle ESG menée en 2022 sur l'année civile 2021 auprès des entreprises investies en direct.

Il en ressort un faible niveau de mesure des émissions, et des données quantitatives difficilement appréciables, voir le tableau ci-dessous.

Indicateurs environnementaux
48% des entreprises répondantes ont une politique environnementale formalisée, dont :
<i>Dont 45% ont formalisé une politique de réduction des gaz à effet de serre (engagements et objectifs) ET dont 20% ont une politique de réduction des gaz à effet de serre alignée sur l'Accord de Paris</i>
33% des sociétés répondantes ont déjà procédé à une évaluation de leur empreinte carbone -partielle ou totale- dont :
<i>Dont 63% partiellement (l'un des scopes, ou deux combinés) Et dont 37% sur les scopes 1, 2 et 3</i>
67% des sociétés sur 423 répondantes n'ont procédé à aucune évaluation de leur empreinte carbone

A ce stade, la méthodologie de définition de la trajectoire d'alignement des portefeuilles Grandes Entreprises et Capital Développement, non plus que celle du portefeuille Fonds de fonds, n'ont pas été arrêtées.

Plusieurs enjeux sont à prendre en considération :

- Le positionnement spécifique de Bpifrance Investissement, qui inscrit sa stratégie dans l'objectif d'accompagner la transition des entreprises, peut l'amener à investir dans des activités émettrices, ou à détenir des participations dans de telles activités, au regard des stratégies et plans d'action en cours de déploiement par les entreprises concernées
- Ses positions d'actionnaire minoritaire
- Les variations de composition des portefeuilles

⁴ À l'exception de la non prise en compte, dans le calcul, en 2020 et en 2021, d'une entreprise non cotée, qui portait à 0,213teqCO2 l'empreinte carbone 2020 imputable à Bpifrance ; cette correction a été effectuée au regard de la variation du taux de détention. Bpifrance Investissement évalue annuellement l'impact des émissions de ses portefeuilles

⁵ Pour plus de détail, se référer à la page [Lac1 | Bpifrance](#)



Pour sensibiliser et renforcer la prise en compte des enjeux liés au changement climatique, Bpifrance a développé une offre d'accompagnement accessible à toutes les entreprises, particulièrement du périmètre Capital Investissement :

- Des modules de formation dédiés, sur Bpifrance Université, site de formations en ligne gratuites, courtes et ciblées, qui ont touché près de 9000 apprenants
- Des autodiagnostic : Impactomètre et Climatomètre
- Des Diag Eco-Flux, proposés en partenariat avec l'ADEME ; cet accompagnement sur 1 an par un expert permet d'identifier les leviers d'action pour réaliser des économies d'énergie, de matières, d'eau et de déchets - ces diagnostics ont généré en moyenne 48k€ d'économies annuelles pour les bénéficiaires
- Des VTE verts pour une mission ou un projet de développement structurant pour la transition écologique et énergétique de l'entreprise
- Un Diag Décarbon'Action lancé en septembre 2021 ; ce dispositif, opéré en partenariat avec l'ADEME, permet de réaliser un bilan carbone complet, tout en structurant un plan de décarbonation et de valorisation de ses efforts auprès de ses parties prenantes
- Des accélérateurs dédiés aux questions de transition : « Transition Energétique », « Valorisation des déchets », « Décarbonation » (en partenariat avec l'ADEME)



7. INFORMATIONS SUR L'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

Bpifrance est partenaire de CDC Biodiversité dans le cadre notamment du Programme Nature 2050, membre du Club B4B+ (Club des entreprises pour une biodiversité positive depuis 2016 et membre du comité de pilotage « Entreprises Engagées pour la Nature – act4nature France »).

En 2021, la prise de conscience des défis liés à l'érosion de la biodiversité s'est accélérée avec la tenue de plusieurs grandes rencontres internationales (One Planet Summit for Biodiversity, Congrès mondial de la nature de l'UICN, Convention sur la diversité biologique de Kunming).

En 2019 déjà, le rapport d'évaluation mondial de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques), équivalent du GIEC pour la biodiversité, mettait en garde contre la rapidité et l'ampleur de l'érosion de la biodiversité, estimant qu'environ 1 million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction.

La biodiversité fournit de nombreux services gratuits aux entreprises appelés services écosystémiques. Par leurs activités, les entreprises exercent des pressions sur la biodiversité, qui contribuent à la dégradation de ces services écosystémiques, induisant ainsi un risque pour leurs activités. Le rapport Nature Risk Rising, produit par le Forum économique mondial avec PwC, estime que plus de 50% du PIB mondial dépend fortement ou modérément des services fournis par la nature.

7.1. STRATEGIE D'ALIGNEMENT SUR LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LA BIODIVERSITE

L'enjeu d'impact des activités de l'entreprise sur la biodiversité est intégré dans l'analyse ESG préinvestissement, et la collecte d'indicateurs spécifiques a été initiée dans le questionnaire de campagne annuelle d'enquête ESG.

La stratégie d'alignement sur les objectifs de long terme de la biodiversité, tels que définis par la Convention sur la diversité biologique n'est néanmoins pas définie à ce stade.

7.2. OBJECTIFS

Activité Grandes Entreprises

En tant que membre du Club B4B+ (Business for Positive Biodiversity), Lac1/Bpifrance a choisi d'utiliser le GBS™, Global Biodiversity Score, développé par CDC Biodiversité pour mesurer l'empreinte biodiversité du fonds Lac1. L'évaluation de l'empreinte biodiversité des entreprises du portefeuille a été réalisée sur la base d'informations publiques d'une part et d'entretiens dédiés avec les représentants de chacune des entreprises d'autre part.

Des travaux sont engagés sur la mise à disposition en 2022 d'un outil de mesure d'empreinte biodiversité pour les autres entreprises cotées du portefeuille. En parallèle, un recensement des mesures, stratégies et plans d'action déployés est en cours de réalisation à partir des publications annuelles des entreprises.

Activité Capital Investissement

Des travaux sont également engagés, dans le cadre d'un groupe de travail dédié au sein de la Commission *Sustainability* de France Invest avec CDC Biodiversité, sur la définition d'une méthodologie d'évaluation de l'empreinte biodiversité de ce portefeuille, majoritairement constitué de PME, pour lesquelles aucune donnée n'est disponible.

Les réponses des entreprises à la campagne d'enquête ESG annuelle menée en 2022 sur l'année 2021 dénotent un faible niveau de prise en compte des enjeux, et la nécessité d'une sensibilisation et d'un accompagnement pour leur prise en compte :



Biodiversité

4% des sociétés répondantes ont réalisé une cartographie de leurs sites et activités pour identifier les " Zones Clés pour la Biodiversité"

2% des sociétés répondantes ont réalisé une évaluation de leur empreinte en termes de biodiversité

30 sociétés sur 190 répondantes ont formalisé une politique de préservation de la biodiversité (engagements et objectifs)

Dont 14 dont la politique de préservation de la biodiversité est alignée sur les objectifs internationaux

Activité Fonds de fonds

La méthodologie en cours de construction pour le portefeuille Capital Investissement sera présentée aux équipes d'investissement, en vue de sa déclinaison sur les portefeuilles des entreprises investies.

Bpifrance Investissement n'a donc pas déterminé d'objectifs chiffrés d'alignement sur les objectifs internationaux de préservation de la biodiversité.



8. DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG ET CLIMAT DANS LA GESTION DES RISQUES

8.1. PRISE EN COMPTE DES RISQUES ESG

Bpifrance Investissement applique des critères relatifs à des politiques d'exclusion et des lignes sectorielles et au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable, et a défini les principales incidences négatives potentielles en matière de durabilité au regard des priorités RSE de Bpifrance, de sa politique d'investissement responsable et de ses engagements :

- Soutenir et accélérer la transition écologique et énergétique des entreprises
- Encourager la parité, dans les entreprises et dans les fonds, et, en particulier dans les organes de gouvernance et le management
- Soutenir et développer l'emploi
- Encourager et promouvoir les bonnes pratiques de gouvernance et de management, notamment l'intégration des femmes

Ces engagements sont notamment formalisés par la signature de documents publics et l'adhésion de Bpifrance à des chartes en faveur notamment du climat, de la parité et des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

Bpifrance a ainsi défini les principaux indicateurs d'incidence négative à suivre, basés sur les indicateurs dont le suivi régulier est requis par le Règlement « Disclosure ».

En investissement direct, ces indicateurs sont complétés, pour chaque entreprise, par les indicateurs de suivi des axes de progrès opérationnels définis, dans la phase d'investissement, avec le management de l'entreprise investie. En investissement indirect, d'autres indicateurs associés aux risques de durabilité peuvent être définis, au cas par cas, dans le cadre de la politique d'investissement du fonds, et leur suivi assuré par son gestionnaire.

8.2. PRISE EN COMPTE DES RISQUES LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La gestion et la prise en compte des risques climatiques s'exercent au niveau consolidé du groupe Bpifrance, en vue d'une déclinaison opérationnelle par les entités et métiers.

8.2.1. Les risques liés au changement climatique

Les risques liés au climat se subdivisent en deux grandes familles :

- Le risque physique renvoie aux conséquences financières qui résultent du changement climatique à travers des aléas extrêmes et/ou chroniques
- Le risque de transition qui correspond au risque de pertes encourues, directement ou indirectement, du fait d'un processus d'adaptation inadéquate vers une économie bas carbone

Avec l'accélération de la transition vers un environnement climatique plus contraignant, le groupe Bpifrance adapte ses activités afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et éviter de subir des pertes. A titre d'exemple, à travers le Plan Moyen Terme et sa stratégie climat, le groupe Bpifrance s'est engagé à accélérer la transition écologique et énergétique des entreprises et des territoires avec des solutions d'accompagnement et de financement.

En outre, lorsque le groupe Bpifrance prête à des entreprises dont les activités génèrent des quantités importantes de gaz à effet de serre, il se retrouve exposé au risque qu'une pression des agences de notations extra-financières, des investisseurs ou des ONG, voire des limitations plus strictes, soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait



avoir un impact défavorable important sur la qualité de crédit de ce dernier et réduirait ainsi la valeur du portefeuille de créances du groupe Bpifrance.

Le groupe Bpifrance intègre progressivement l'évaluation de ces risques dans son dispositif de gestion des risques. Le suivi des risques climatiques est en effet un enjeu particulier pour Bpifrance dans le cadre de son objectif stratégique de « Banque verte » et du Plan Climat lancé en 2020. Ce plan Climat est un plan commun avec la Banque des Territoires pour accélérer la transition écologique des entreprises, contribuer à la relance et rendre compatible l'activité des entreprises avec les objectifs de neutralité carbone de l'Accord de Paris.

Ce plan vise simultanément les projets de transition verte des entreprises et des acteurs publics des territoires et repose sur trois piliers :

- Accélérer la transition écologique et énergétique des entreprises et des territoires avec des solutions d'accompagnement et de financement
- Doubler les financements dédiés aux ENR et contribuer à la croissance de champions internationaux
- Financer massivement l'innovation dans les « greentechs » et les réseaux durables et résilients pour trouver les solutions technologiques de la TEE

8.2.2. Présentation du cadre de gestion des risques liés au climat

Bpifrance, au travers du Plan Climat, s'est doté d'une forte ambition pour accompagner les entreprises françaises face aux divers enjeux relatifs à la transition vers une économie bas carbone.

Parallèlement, les autorités de régulation déploient de nouveaux volets réglementaires dédiés à l'intégration du risque climatique dans les dispositifs de pilotage de risque des établissements bancaires, notamment :

- La feuille de route « Sustainability » de l'EBA
- Le guide de la BCE sur la gestion des risques climatiques
- Les stress tests climatiques de l'ACPR en 2021 et de la BCE en 2022

Dans ce contexte de pression règlementaire, Bpifrance a adapté son appétit aux risques climatiques, en particulier au risque de transition écologique afin d'accompagner les ambitions stratégiques de soutien de l'économie. Le cadre d'appétit au risque sera renforcé afin d'évaluer et d'encadrer les expositions associées aux différents financements et ou investissements dits « verts » enclenchés en 2021 avec le lancement du premier Green Bond de Bpifrance. Quatre principes caractérisent le positionnement de Bpifrance concernant son niveau acceptable ou tolérable d'exposition et de prise de risque relatifs aux risques environnementaux et climatiques :

- Assurer un dispositif d'encadrement des produits et activités issus du Plan Climat
- Encadrer et évaluer la sensibilité du portefeuille aux actifs et contreparties sensibles à la transition vers une économie bas carbone
- Scénariser le risque de transition afin d'appréhender et anticiper la rotation sectorielle du portefeuille
- Appréhender le risque physique associé aux activités du groupe

Démarré en 2021, le dispositif de gestion des risques climatiques s'étend à l'ensemble des métiers de Bpifrance et continuera à se développer en 2022 conformément au plan d'action produit par la Direction des Risques Groupe. La mise en place de ce dispositif est portée par la nouvelle Direction des Risques Climatiques créée en 2021.

Les autres principaux axes de développement porteront sur :

- La mise en place d'un Comité Risque Climatiques
- La prise en compte des risques liés au climat dans le processus d'octroi des crédits et les décisions d'investissement
- Le renforcement du dispositif d'identification et d'évaluation des facteurs de risques climatiques et leur impact sur la cartographie des risques du Groupe
- Le déploiement du cadre de gestion assurant le suivi et le pilotage de l'exposition de Bpifrance aux risques climatiques



8.2.3. Dispositif d'encadrement des risques liés au climat

Bpifrance se dote d'un cadre visant à évaluer et quantifier l'exposition de son portefeuille aux risques physiques et de transition climatique.

Ce cadre de suivi s'appuie sur une série d'indicateurs internes (*heat map*, KRI, système de score, ...), en développement, qui visent à identifier les poches et/ou les contreparties à enjeux nécessitant, le cas échéant, une analyse renforcée et/ou une intervention adéquate, à mesurer et à piloter la sensibilité du portefeuille à la transition et au risque physique.

8.2.4. Principaux indicateurs de pilotage du risque climatique

Conformément au plan d'action élaborée par le Direction des Risques, le dispositif de gestion des risques climatiques se dote d'une série d'indicateurs de pilotage, actuellement en phase de développement, qui doivent progressivement irriguer le système de reporting des risques groupe.

Bpifrance opère majoritairement en France métropolitaine et dans les DOM-TOM. Les clients et les activités du groupe Bpifrance peuvent être assujettis à des événements climatiques sévères (en particulier sur les zones côtières). De fait, le risque physique peut entraîner des impacts sur les processus métiers et/ou engendrer des pertes matérialisées sur ces actifs et indirectement via des impacts de ces événements sur sa clientèle.

Sur le risque physique, l'exposition du portefeuille de Bpifrance au risque physique s'appréciera par :

- Un jeu de cartographie combinant la localisation des aléas climatiques pertinents et la géolocalisation et la sectorisation des encours
- Un système de score de risque physique d'une zone géographique aux aléas climatiques dans une dimension prospective

Sur le volet du risque de transition, l'exposition du portefeuille s'appréciera par :

- Un jeu de cartographies (ou *heat map*) afin d'évaluer l'exposition au niveau du portefeuille Bpifrance en segmentant le portefeuille et en définissant des poches homogènes de risque
- Une série de KRI sectoriels déclinés sur une maille sectorielle afin de quantifier l'exposition au risque de transition d'un secteur en valorisant la vulnérabilité de chaque entreprise qui le compose

8.2.5. Comitologie

Le Comité Risque Climatique sera mis en place en 2022. Il sera présidé par le directeur des risques financiers, climatiques et pays de Bpifrance.

Il réunira toutes les parties prenantes concernées et assurera notamment le suivi du profil d'exposition de Bpifrance aux risques climatiques. Il présentera et entérinera les évolutions méthodologiques, remontera les enjeux en termes de données en adhérence avec le suivi des risques.

Par ailleurs, les organes de direction (Comité Exécutif) et de supervision (Comité des risques et Conseil d'administration) seront régulièrement informés de toute déviation du profil de risque quelle qu'en soit l'origine. Enfin, sur demande des membres du Comité Climat, des présentations spécifiques peuvent être réalisées sur les chantiers relatifs aux risques climatiques.



CONCLUSION

Les démarches d'amélioration décrites ci-avant peuvent être synthétisées comme suit :

- Déploiement des attentes renforcées en matière de prise en compte des enjeux et risques du changement climatique dans le Capital Investissement
- Finalisation de l'analyse des engagements du portefeuille Grandes Entreprises sur la mise en place de trajectoires de décarbonation alignées sur les objectifs de l'accord de Paris et sur les objectifs internationaux de préservation de la biodiversité
- Sensibilisation des entreprises du portefeuille Capital Investissement aux enjeux de la biodiversité
- Travaux de définition de trajectoire d'alignement des portefeuilles Grandes Entreprises et Capital Investissement avec les objectifs de l'Accord de Paris